

3 exp. dont 2 originaux à la sous-mairie 148-12-

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de **ROYAN**

ARRONDISSEMENT
de **ROCHEFORT**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON

Séance du **9 Septembre 1950**

de **ROYAN**

OBJET :

**Chantier Jules
Ferry
Mémoire GALLAND**

L'an mil neuf cent **cinquante**, le **9** du mois
d **Sept.**, le Conseil Municipal de **ROYAN**
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. **Regazoni Ch. Maire**, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le **5 Sept. 1950**

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

50 066

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Etaient présents : MM. **Regazoni, Veyssière, Roche
dereux, Bujard, Brotreau, Couzinet, Chazeaud
Dufour, Guillaud, Jacquet, Main, Péraudeau,
Pouget, Rikosky, Seugnet.**

Représentés : **9**

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. **BUJARD**, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

**M. le Maire rappelle les conditions dans les-
quelles l'école Jules Ferry a été réparée et com-
ment la ville est intervenue pour achever le
chantier mené jusqu'à concurrence de 18 millions
de dépenses par le MRU (délib. du 29 Juin 1949)**

Les travaux que l'entreprise **GALLAND** a réali-
sés pour le compte de la ville et qui n'ont pu
être déterminés que lorsque le MRU eut fait con-
naître ce qu'il prenait en charge, fait l'objet
d'un mémoire de 130.513 frs et se rapporte à
la fourniture de la charpente métallique de l'é-
cole Jules Ferry.

Le Conseil l'accepte et demande à M. le Pré-
fet de vouloir bien le viser pour valoir marché.

APPROUVE

La Rochelle, le 30 Nov. 1950

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Dejean

Fait et délibéré à _____
les jour, mois et an susd. **BOYAN**

Ont signé au registre : MM. _____
les membres présents.

N'ont pas signé : MM. _____

Si le vote a eu lieu au
 scrutin public, établir à
 suite la désignation de
 l'orateur (Art. 51 de la loi
 du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite
 l'absence de ceux qui
 ont empêchés
 de signer (Art. 57 de la loi
 municipale).

POUR COPIE CONFORME



Pour extrait conforme :

MARCHE DE GRÉ À GRÉ

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Croix de guerre 1914-18

Autorisé par délibération du Conseil Municipal en
date du 9 novembre 1950,

ET : M. GALLAND Edward, avenue des Tilleuls à ROYAN

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Monsieur Edward GALLAND s'engage à exécuter, au garage de la Caserne des Pompiers en cours de construction, un plafond sous-toiture, constitué par une ossature avec fer T et cornière, pris entre les pannes, et sur lesquels viendront reposer des plaques héraclite ou similaife de 12 m/m d'épaisseur par panneau de 0m,60 environ de largeur.

Les joints seront fait soit au plâtre teinté, soit au mastic. Les fers seront passé au minium.

M. Edward GALLAND exécutera ce travail pour la somme nette et forfaitaire de 248.000 frs (deux cent quarante huit mille francs) qui sera payée en deux fois : 90 % sur production du certificat de réception provisoire et 10 % trois mois plus taré sur production du certificat de réception définitive .

M. GALLAND E. s'engage à exécuter ce travail dans le mois qui suivra l'ordre de service envoyé par le Maire ou l'architecte .

Vu le peu d'importance des travaux, l'entrepreneur est dispensé de cautionnement.

A ROYAN, le 10 novembre 1950

L'entrepreneur,

Le Maire,

Canas
Mairie de Royan
Le-Maire



[Signature]

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 13 Décembre 1950
Le Maire,

[Signature]

ENTREPRISE DE SERRURERIE-FERRONNERIE

Edward G A L L A N D

44, Avenue des Tilleuls, ROYAN (Chate-Mme)

R.C. Marennes 3145 C.C.P. Bordeaux 28-084

MEMOIRE des travaux effectués en Décembre 1948,
à l'Ecole Jules-Ferry de ROYAN -

Pour le Compte de la Ville de ROYAN -

Architectes : Mrs ANIBALI & RAISIN

N° de Série

DESIGNATION DES TRAVAUX

Fourniture et préparation, montage des
poutres I.P.N. de 180, percées à la
demande pour recevoir des chevonnages
bois dans les ailes :

1ère Travée :	2 fers de	8m.50 de long	
2ème " :	2 " "	8m.45de "	
3ème " :	2 " "	8m.50 " "	
4ème " :	1 " "	8m.30 " "	

longueur totale = 59m.20

59m.20 à 21k.900 = 1.300k

35 1.300k x 2.40 = 3.120.--

S.E.R. - 57.48 x 0.130 = 117.000.--

40 Montage en sous-œuvre à 3 mètres de
hauteur et dans l'encombrement des
échafaudages, simplement au kilog.

10,00 x 1.300 = 13.000.--

Peinture 1 couche anti-rouille, fer
lissage des fers : 486.0 x 50m.20 =
Le Maire,

40m2.50 à 3,05 = 123.50

132 P.E.H. - 42,54 x 123,50 = 5.264.--

135.264.--

...../.....

Rabais de Zone =	0,975 x 135.264 =	131.882
Baisse de 2,5% =	0,975 x 131.882 =	128.584
Taxe locale, 1,50%.....		1.929
		<hr/>
	TOTAL.....	130.513
		<hr/>

Arrêté le Présent MEMOIRE à la somme de : CENT-TRENTE-MILLE-CINQ-CENT-TREIZE-FRANCS;

Royan, le 29 Mars 1950,

L'Entrepreneur,

*Je vous prie d'acquiescer
qui propose le règlement à
Cent trente mille cinq
cent treize fr.
24 Sept 1950
Coutat*

(Signature)

Approuvé
La Rochelle, le 30 Nov. 1950
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Dejean.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 13 Décembre 1950
Le Maire,



(Signature)